

ARRETE N°2002 - 107 /MS/CAB/
PORTANT AUTORISATION DE TRANSFERT
D'UN E CLINIQUE MEDICALE

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu la Constitution ;
Vu le Décret n°99-003/PRES/PM du 6 Novembre 2000 portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le Décret n°99-004/PRES/PM du 12 Novembre 2000 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
Vu la Loi n°23/94/ADP Portant Code de la Santé Publique et ses textes d'application ;
Vu la loi N°034/98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;
Vu le Décret n°99 - 102/PRES/PM/MS du 29 Avril 1999, portant organisation du Ministère de la Santé ;
Vu vu le Décret N°00-457/PRES/PM/MS du 03 Octobre 2000 portant conditions d'exercice privé des professions de santé ;
Vu le dossier de demande de l'intéressé ;
Sur Avis de la Commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation d'ouverture des établissements sanitaires privés à but lucratif ;

ARRETE

Article 1^{er} :

M. SAKANDE Boblewendé, Médecin, est autorisé à transférer sa clinique médicale privée de la Rue 403 à la Rue 404 du secteur 4 de la commune de Ouagadougou, province du Kadiogo.

Article 2 :

L'intéressé reste soumis aux dispositions de l'arrêté N° 2000-060/MS/CAB du 17 Février 2000 portant autorisation d'ouverture d'une clinique médicale privée.

Article 3 :

L'Inspecteur Général des Etablissements et Services de Santé, le Directeur de la Médecine Hospitalière, le Directeur Régional de la Santé de Ouagadougou, le Haut Commissaire de la province du Kadiogo, le Maire de la Commune de Ouagadougou sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le

AMPLIATIONS:

- 1 Original
- 2 Présidence du Faso
- 3 Premier Ministère
- Tous Ministères
- 1 SG/G-CM
- 1 IGE
- 5 SG Mini Santé
- Toutes Dtions Cent. MS
- 1 Impôts
- 1 Chambre de Commerce
- 1 Haut Commissariat /Kadiogo
- 1 DRS de Ouagadougou
- 1 Mairie de Ouagadougou
- 2 Intéressé
- 1 J.O
- 2 Archives/Chrono



Pierre Joseph Emmanuel TAPSOBA
Officier de l'Ordre National